



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 6 avril 2017

DÉLIBÉRATION

N° 57 - 06.04.2017

En exercice.....26
Présents22
Votants25
Abstention.....0

ENVIRONNEMENT
19. ECOTAXE

Réalisation d'une évaluation de la population de homards
et évaluation de la qualité de son habitat naturel –
Autorisation de signature au Président après attribution du
marché

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT,
Le 6 avril,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 31 mars 2017, s'est réuni en séance ordinaire à la salle Vauban, place de la République à Saint-Martin de Ré, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,
Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, M. Gérard JUIN,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,
La Flotte : M. Léon GENDRE, Mme Isabelle Masion-TIVENIN, M. Jean-Paul HERAUDEAU,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,
Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,
St. Clément des Baleine : M. Gilles DUVAL,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, Mme Isabelle RONTE, M. Francis VILLEDIEU,
St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

M. Jean-Pierre GAILLARD (donne pouvoir à Mme Marlyse PALITO), Mme Catherine JACOB, Mme Chantal ZELY-TORDJMANN (donne pouvoir à M. Patrice DECHELETTE), M. Yann MAÎTRE (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON).

Secrétaire de séance : M. Frédéric GUERLAIN.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20170406-D201757-DE
Reçu le 11/04/2017



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 6 avril 2017

DÉLIBÉRATION

N° 57 - 06.04.2017

En exercice.....26
Présents22
Votants25
Abstention.....0

ENVIRONNEMENT

19. ECOTAXE

**Réalisation d'une évaluation de la population de homards
et évaluation de la qualité de son habitat naturel –
Autorisation de signature au Président après attribution du
marché**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-21,

Vu l'ordonnance n°2005-645 du 6 juin 2005 relative aux procédures de passation des marchés publics des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et plus particulièrement l'article 27,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, et notamment le 1^{er} groupe de l'article 5.2 relatif à la protection et mise en valeur de l'environnement,

Vu le Budget Primitif 2017 du budget annexe Ecotaxe voté par le Conseil Communautaire du 6 avril 2017,

Vu l'avis favorable du Bureau du 27 mars 2016,

Considérant que la Communauté de Communes de l'Ile de Ré a mis en place de 2013 à 2017, un programme quinquennal de réintroduction de larves de homard européen (*Homarus gammarus*);

Considérant qu'à l'issue de ce programme de réintroduction, il est nécessaire de mettre en place un programme d'évaluation de la population de Homards européens près des côtes rétaises, de caractérisation de l'habitat du Homard européen et de suivi de l'évolution de la population ;

Considérant qu'un avis d'appel à concurrence relatif à la réalisation d'une évaluation de la population de homards et d'une évaluation de la qualité de son habitat naturel a été transmis via le profil acheteur « achatpublic.com » le 27 février 2017, publié au BOAMP du 28/02/2017 ;

Considérant que ce marché de prestations intellectuelles, d'une durée de 5 ans à compter de sa date de notification, est composé d'un lot unique, décomposé en tranches :

- Tranche ferme (2017) : évaluation de la population de homards européens dans le périmètre d'étude.
- Tranche optionnelle 1 (année 2018): caractérisation de l'habitat du homard européen.
- Tranches optionnelles de 2 à 6 (années 2018 à 2022) : suivi de la population de homards.

AR PREFECTURE

017-241700459-20170406-D201757-DE
Reçu le 11/04/2017



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 6 avril 2017

DÉLIBÉRATION

N° 57 - 06.04.2017

En exercice.....26
Présents22
Votants25
Abstention.....0

ENVIRONNEMENT

19. ECOTAXE

**Réalisation d'une évaluation de la population de homards
et évaluation de la qualité de son habitat naturel –
Autorisation de signature au Président après attribution du
marché**

Considérant qu'à la date limite de remise des offres fixée au 30 mars 2017 à 11 :00, 4 plis électroniques ont été reçus,

Considérant que les critères de jugement des offres définis dans le règlement de consultation sont les suivants :

- Critère 1 : Valeur technique. Pondération 60%.
- Critère 2 : Prix. Pondération 40%.

Considérant que, suite à l'analyse des offres effectuée et conformément aux critères énoncés dans le règlement de la consultation, le représentant du pouvoir adjudicateur a choisi d'attribuer le marché à la société Créocéan, pour un montant total de 169 206,80 € HT.

Considérant l'inscription des crédits correspondants au Budget Primitif 2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché de prestations intellectuelles relatif à la réalisation d'une évaluation de la population de homards et l'évaluation de la qualité de son habitat naturel avec la société Créocéan pour un montant total de 169 206,80 € HT et tous actes y afférents, y compris les avenants éventuels inférieurs à 10%.

Affichée le : **11 avril 2017**

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

AR PREFECTURE

017-241700459-20170406-D201757-DE

Reçu le 11/04/2017